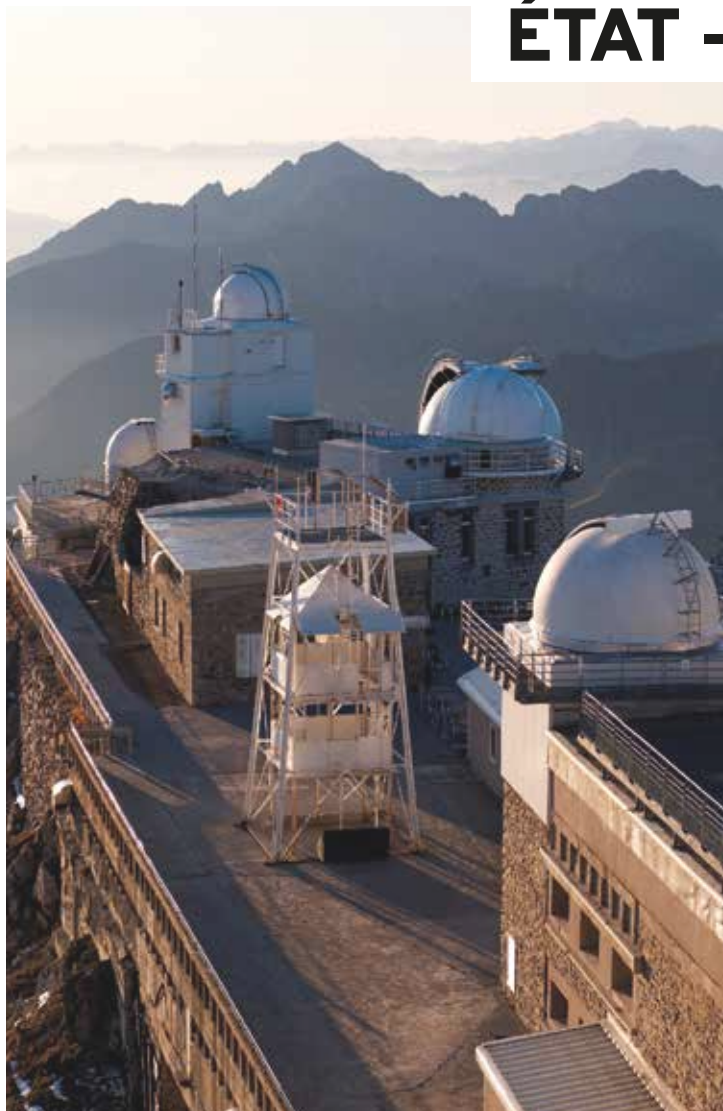




# ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE ÉTAT - RÉGION OCCITANIE



2021/2022



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée



## **Accord régional de relance État-Région Occitanie 2021/2022**

Établi entre :

- l'État, représenté par Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, conformément au mandat du Premier ministre reçu le 23 octobre 2020,

et

- la Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente de Région, habilitée à ces fins par délibération N°2020/AP-DEC/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 17 décembre 2020,

Considérant l'intérêt de confirmer le cadre dans lequel sont établis les engagements mutuels de l'État et de la Région, par l'adoption d'un accord régional de relance 2021-2022 ayant vocation à être intégré dans le CPER 2021-2027, il est convenu ce qui suit :



<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>7</b>
------------------------	----------

## **ÉTAT ET REGION : UNE ACTION COMPLEMENTAIRE POUR LA RELANCE EN OCCITANIE**

<b>Le plan national : France Relance.....</b>	<b>9</b>
---	----------

<b>Le plan régional pour l'emploi et le Green New Deal .....</b>	<b>11</b>
--	-----------

## **I. SOUTENIR L'EMPLOI ET RELANCER L'ÉCONOMIE VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....**

### **1. Soutenir les secteurs les plus fragilisés et investir dans les filières d'avenir en Occitanie .....**

1.1 Des mesures transversales pour renforcer le dynamisme de nos entreprises et assurer notre souveraineté économique .....	14
---	----

1.2 Une relance sur mesure pour les filières clés d'Occitanie .....	16
---	----

1.2.1 Commerce, Tourisme et Artisanat : valoriser nos richesses pour accroître l'attractivité de l'Occitanie.....	16
---	----

1.2.2 Aéronautique et spatial : soutenir et transformer le principal poumon industriel de l'Occitanie .....	17
---	----

1.2.3 Automobile : soutenir un secteur aux enjeux forts en matière de relocalisation .....	19
--	----

1.2.4 Agriculture, alimentation et agro-alimentaire : mieux produire pour mieux manger .....	19
--	----

### **2. Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient .....**

2.1 Décarboner l'industrie et investir dans l'hydrogène .....	22
---	----

2.1.1 Décarboner l'industrie .....	22
------------------------------------	----

2.2 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments .....	23
---	----

2.2.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics .....	23
--	----

2.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments privés.....	24
--	----

2.3 Lutter contre l'artificialisation des sols .....	24
--	----

2.4 Protéger la biodiversité .....	25
------------------------------------	----

## **II. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET ASSURER UNE ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE .....**

### **1. Renforcer la cohésion sociale par l'emploi et la formation, l'accès aux services médico-sociaux et le renforcement du tissu associatif .....**

1.1 Améliorer durablement l'insertion par l'emploi et la formation.....	26
---	----

1.2 Agir pour l'éducation et la jeunesse .....	27
--	----

1.3 Améliorer l'accès à la santé et au médico-social .....	28
--	----

### **2. Favoriser un développement équilibré des territoires d'Occitanie tout en préservant et mettant en valeur leurs singularités .....**

2.1 Soutenir les actions de développement local et d'aménagement du territoire ..	29
---	----

2.2 Accompagner et désenclaver les territoires par les mobilités .....	29
--	----

2.2.1 Projets routiers structurants.....	29
2.2.2 Ferroviaire.....	29
2.2.3 Fluvial.....	30
2.2.4 Voies cyclables.....	31
2.2.5 Multimodalité.....	31
2.2.6 Sécurité des infrastructures.....	32
2.3 Accélérer la couverture numérique de l'Occitanie et développer les usages du numérique.....	32
2.4 Améliorer l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement.....	32
2.5 Le patrimoine et la culture : entretenir les richesses d'Occitanie et accompagner un nouveau modèle de diffusion de la création sous toutes ses formes.....	33
2.6 Ambition 2024 : soutenir les équipements dédiés à la haute performance.....	36

# PRÉAMBULE

## **DE L'URGENCE A LA RELANCE : UN EFFORT EXCEPTIONNEL POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE**

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie ont un impact majeur sur l'économie française. De nombreux secteurs socio-économiques sont touchés par une forte baisse de la production, menaçant des emplois dans tous les territoires et touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables.

En Occitanie, l'État et la Région ont agi de concert dès le début de la crise pour soutenir l'économie, les entreprises et l'emploi ainsi que pour préserver la cohésion sociale.

- L'État a mis en place des dispositifs d'aide inédits, atteignant 470 Mds € entre mars et septembre 2020,
- La Région Occitanie a adopté au début du mois d'avril un plan d'urgence doté de 250 M€, complété depuis pour atteindre 370 M€, abondant notamment le Fonds de solidarité national.

Au-delà de ce soutien d'urgence, les effets durables de la crise sur les capacités de production et le marché du travail appellent à anticiper dès aujourd'hui l'après-crise en préparant les conditions de la relance et du rebond économique. L'action des pouvoirs publics doit être de grande ampleur et accompagner l'ensemble des secteurs d'activités à sortir de la crise en réalisant les investissements nécessaires à la relance économique et en facilitant des relocalisations productives sur des secteurs stratégiques.

A l'échelle régionale, la Région Occitanie a approuvé en Assemblée plénière du 16 juillet 2020 un Plan de relance pour l'emploi, ciblant spécifiquement les grands secteurs économiques régionaux que sont le tourisme, l'aéronautique, le BTP ou encore la viticulture.

A l'échelle nationale, le Premier ministre Jean CASTEX a présenté le 3 septembre 2020 le Plan France Relance, doté de 100 Mds € sur 2020-2022.

La circulaire du 23 octobre 2020 sur la territorialisation du plan de relance précise que certaines mesures de France Relance sont mises en œuvre au niveau local, via des appels à projets régionaux (par exemple les crédits du Programme d'investissements d'avenir) ou dans le cadre d'une gestion entièrement déconcentrée confiée aux préfets (par exemple via la dotation de soutien à l'investissement local). Dans ce cadre, 15 Mds € - soit plus de 900 M€ en Occitanie - sont d'ores et déjà fléchés vers l'Occitanie (crédits indicatifs).

Le plan national et le plan régional se déploient en synergie avec REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne annoncé par la Commission européenne. Doté de 47,5 Mds€ au niveau européen, REACT-EU se traduira par des ressources complémentaires dans les programmes européens régionaux pour soutenir en priorité la transition énergétique et numérique, la revitalisation de secteurs clés de l'économie régionale fortement impactés par la crise comme le tourisme, la recherche sur les énergies renouvelables et la santé, et l'accès aux services sociaux et de santé ainsi que le développement des PME et la préservation de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

Ces différents plans concomitants répondent à un objectif clair : préserver l'emploi et en créer tout en accompagnant l'économie régionale vers un modèle plus durable et résilient.

L'État et la Région s'engagent ainsi à poursuivre et à approfondir leur mobilisation conjointe, en développant les synergies entre France Relance et le Plan de Relance pour l'Emploi et en s'engageant ensemble sur des opérations essentielles pour l'Occitanie.

Afin d'associer les acteurs locaux et d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du plan de relance, des instances de pilotage et de suivi sont progressivement mises en place aux niveaux régional et départemental. Au niveau régional, un comité d'animation et de suivi est co-présidé par le Préfet de région, la Présidente de la Région Occitanie et le Directeur régional des finances publiques. Ce comité associe les représentants des acteurs sociaux, économiques et territoriaux.

**Le présent accord régional de relance concrétise cet engagement mutuel de l'État et de la Région.**

**Ainsi, plus de 900 M€ de l'État (montants indicatifs) sont d'ores et déjà territorialisés en Occitanie, soit par la régionalisation d'enveloppes, soit par le fléchage au niveau national vers une opération spécifique dans les territoires. L'Occitanie bénéficiera en outre du plan de relance bien au-delà de cette somme par le biais des appels à projets et autres dispositifs nationaux.**

**La Région mobilisera quant à elle 860 M€ au titre de ses mesures de relance et de transformation.**

**L'accord régional de relance sera mis en œuvre de 2021 à 2022 et s'intégrera au Contrat de Plan État - Région 2021-2027.**



# ÉTAT ET REGION : UNE ACTION COMPLEMENTAIRE POUR LA RELANCE EN OCCITANIE

Le plan France Relance et le Plan régional de relance pour l'emploi traduisent des orientations partagées pour la relance et la transformation de la région, en cohérence avec les priorités identifiées dans l'accord national de partenariat signé entre l'État et Régions de France le 28 septembre 2020.

## Le plan national : France Relance

Le 3 septembre 2020, le Premier ministre Jean CASTEX a présenté le plan France Relance, doté de 100 Mds € et visant un double objectif : assurer la relance de l'activité pour retrouver le niveau d'activité d'avant-crise et transformer durablement l'économie française.

Ces 100 Mds € sont indépendants des mesures de soutien d'urgence lancées dès le mois de mars et approfondies à l'automne avec la nouvelle dégradation de la situation sanitaire.

Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

3 grands axes structurent France Relance :

- **L'écologie**, pour accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif,
- **La compétitivité**, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- **La cohésion**, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

ÉCOLOGIE	COMPÉTITIVITÉ	COHÉSION
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	FISCALITÉ DES ENTREPRISES	SÉGUR DE LA SANTÉ
DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN	SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE	JEUNES
DÉCARBONATIONS DE L'ÉCONOMIE	MAÎTRISE ET DIFFUSION DU NUMÉRIQUE	SAUVEGARDE DE L'EMPLOI
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS	FINANCEMENT DU NUMÉRIQUE	SOUTIEN AUX PERSONNES PRÉCAIRES
TRANSITION AGRICOLE		TERRITOIRES
INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS VERTES		
TECHNOLOGIES VERTES		

Pour répondre le plus finement possible aux besoins des différents acteurs – entreprises, collectivités, citoyens – et à la situation différenciée entre filières, **France Relance se décline selon plusieurs modalités** :

- des mesures transversales nationales qui s'appliquent directement dans les territoires (baisses des impôts de production...),
- des appels à projets thématiques mis en œuvre au niveau national ou régional,
- des enveloppes financières dont la gestion est déconcentrée auprès des préfets de région pour une réponse sur mesure aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Dès le 26 octobre, le Préfet de la région Occitanie a ainsi présenté la programmation de l'intégralité d'une enveloppe exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) à hauteur de 90 M€. 450 opérations labellisées « **France Relance en Occitanie** » seront financées partout en Occitanie pour une relance de la commande publique et un impact sur l'emploi à court terme : l'engagement des fonds se fera d'ici à la fin 2020 et le début des travaux au plus tard en 2021. Ces opérations portent sur la transition écologique, la résilience sanitaire et sociale et la rénovation du patrimoine bâti culturel et historique.

## **Le plan régional pour l'emploi et le Green New Deal**

Parmi les mesures de ce plan de relance pour l'emploi, la Région Occitanie souhaite faire de la **formation** une alternative aux suppressions d'emplois et un moteur de la reprise d'activité des entreprises régionales. A travers les aides à la formation, que ce soit celles dédiées à l'apprentissage, à la formation de jeunes ou celles dédiées à la filière aéronautique, il s'agit à la fois de sauvegarder l'emploi à court terme et d'orienter à moyen terme les compétences vers les métiers de demain et les métiers de l'économie durable, d'organiser les transferts de savoir-faire entre secteurs et de sécuriser ainsi les parcours professionnels des salariés.

De la même façon, le soutien au redémarrage du tourisme s'inscrit dans une vision à plus long terme d'un **tourisme durable** fondé sur la découverte ainsi que la promotion et le respect de nos richesses environnementales, patrimoniales et humaines, qu'elles soient matérielles ou immatérielles.

Par ailleurs, la Région Occitanie a renforcé son soutien au développement d'une **agriculture saine et durable sur son territoire**, avec le lancement de la plateforme digitale Solidarité Occitanie (aujourd'hui rebaptisée « Tous Occitariens ») qui soutient les producteurs et promeut la consommation locale. La mise en place de l'opération « Bien Manger pour Tous » a quant à elle permis aux familles des lycéens boursiers et aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'accéder à des produits frais, locaux et de qualité.

La Région souhaite désormais aller plus loin et propose des actions concrètes pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale. Bâtie sur un modèle agricole vertueux qui soutient les agriculteurs via une juste rémunération, elle ambitionne l'évolution des pratiques agroalimentaires, le soutien à l'emploi local et l'accès à une alimentation de qualité.

De plus, compte tenu des enjeux de l'**économie de proximité**, la Région, la Banque des territoires, 12 Départements et 153 Intercommunalités d'Occitanie ont lancé la démarche L'OCCAL. Ce dispositif doté de 80 M€ permet d'aider les entreprises (commerce et artisanat de proximité, tourisme, culture et événementiel) à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région Occitanie engage depuis plusieurs mois une démarche de moyen et long termes, via la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **Green New Deal** pour l'Occitanie, annoncé en mars 2020 et lancé à l'Assemblée plénière de juillet 2020.

Le Plan de transformation et de développement – Green New Deal pour l'Occitanie repose sur plusieurs piliers :

- la construction d'un nouveau modèle plus sobre et plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale ;
- la cohérence avec le « Green Deal » européen pour un plan d'investissements plus efficace vers un nécessaire changement de modèle, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne intitulée « Une Europe adaptée à l'ère numérique » ;

- la participation citoyenne à travers les multiples expériences de démocratie participative impulsées par la Région depuis 2016, dont la Convention citoyenne pour l'Occitanie et la Votation citoyenne qui a suivi.

Ce plan d'avenir s'articule autour de 3 dimensions :

- L'accompagnement du changement de nos modes de vie,
- Le « prendre soin » des habitants d'Occitanie et la construction d'un nouvel avenir,
- Une nouvelle conception des politiques publiques.

Le Green New Deal Occitanie fixe un nouveau défi à l'échelle régionale, en définissant une ambition commune et des clés d'actions concrètes pour garantir ce nouveau modèle de développement. L'impératif climatique et la crise COVID obligent à transformer nos modes de vie, à faire évoluer nos pratiques de production, de logistique, de consommation. Il s'agit aussi de répondre aux grands enjeux de la politique industrielle et de la transition énergétique, favoriser la conversion écologique et la décarbonation de notre économie et de notre tissu productif, ainsi que la relocalisation de filières prioritaires, la souveraineté numérique, l'indépendance énergétique... C'est pourquoi l'accompagnement des filières d'avenir (aéronautique, viticulture, agroalimentaire, tourisme, santé, économie de la mer..) est essentiel.

## **Une mise en œuvre conjointe des dispositifs s'appuyant sur un réseau de partenaires au service des acteurs économiques**

Pour la mise en œuvre des plans respectifs de l'État et de la Région mis en cohérence par le présent accord, un Comité régional de relance et de soutien pour l'Occitanie se réunit régulièrement.

Coprésidé par le Préfet de Région, la Présidente de Région et le Directeur régional des finances publiques, il réunit les services de l'État et ses opérateurs, les chambres consulaires, les représentants patronaux et syndicaux, les fédérations professionnelles, ainsi que des parlementaires et représentants des élus locaux.

Ce comité a pour objectif de présenter les dispositifs ouverts et d'en tirer des bilans réguliers, pour identifier les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs économiques et les résoudre, si besoin par une communication au niveau central.

Le comité se réunit en outre en formations thématiques afin de faire le point sur la situation d'une filière (bâtiment, travaux publics, agriculture, aéronautique, culture, évènementiel et tourisme notamment) ou d'échanger en profondeur avec certains acteurs (représentants patronaux, syndicats...).

État et Région s'appuient sur un réseau de partenaires, au niveau régional et départemental, pour la bonne mise en œuvre des mesures du présent accord.

Afin de diffuser l'information sur les dispositifs existants et de répondre aux interrogations et besoins des acteurs économiques, un guichet unique - ouvrant sur l'ensemble des mesures portées par l'État et la Région - est assuré par le réseau des chambres consulaires dans les départements.

Un travail conjoint des services de l'État et de la Région avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles est également mené pour identifier les entreprises pouvant postuler à un appel à projets et assurer auprès d'elles un travail de prospection, notamment en vue de futurs dispositifs des plans de relance.

État et Région accompagnent enfin les entreprises qui en expriment le besoin pour soumettre leur projet d'investissement à un appel à projets.

# **I. SOUTENIR L'EMPLOI ET RELANCER L'ÉCONOMIE VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT**

## ***1. Soutenir les secteurs les plus fragilisés et investir dans les filières d'avenir en Occitanie***

### **1.1 Des mesures transversales pour renforcer le dynamisme de nos entreprises et assurer notre souveraineté économique**

**Au niveau national**, la baisse de 20 Mds€ sur 2 ans des impôts de production renforce la compétitivité des entreprises françaises, en particulier dans le domaine industriel : il s'agit d'une mesure forte et multisectorielle pour la relance de notre économie avec un impact immédiat sur les entreprises d'Occitanie et sur l'emploi.

Au-delà de cette action transversale de **l'Etat**, plusieurs appels à projets du plan France Relance visent à soutenir des projets d'investissements dans les territoires :

- « Soutien aux projets industriels dans les territoires » : 400 M€ d'ici 2022. Ce fond s'adresse en priorité, mais pas uniquement, aux entreprises inscrites dans la démarche Territoires d'industrie,
- « Sécurisation des approvisionnements critiques » : 600 M€ d'ici 2022.

**État et Région** accompagnent conjointement les entreprises déposant un dossier à ces appels à projets pour accélérer l'instruction et augmenter les chances d'obtenir un financement.

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), une enveloppe régionalisée de 26,5 M€ (montants indicatifs) est attribuée à l'Occitanie par le plan de relance national : **État et Région** s'engagent à déployer cette enveloppe conjointement.

**La Région Occitanie** met également en place une politique de relocalisation industrielle pour renforcer la souveraineté régionale et de nouveaux outils stratégiques de relocalisation, notamment avec :

- la création d'une Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) dont la capitalisation s'élève à 30 M€,
- le lancement d'un appel à la localisation et à la relocalisation (RelOCC) qui cible en priorité les filières santé, agro-alimentaire et alimentation, énergies renouvelables et transition écologique, mobilités et numérique, avec un accompagnement sur mesure des services de la Région et de ses agences. Afin d'identifier les projets nécessitant une mobilisation de l'ARIS, cet appel s'appuiera sur une étude régionalisée des enjeux de relocalisation au sein de la chaîne de valeur des grandes filières prioritaires et d'un inventaire de l'offre foncière mobilisable pour accueillir des activités nouvelles, compatibles avec le respect de la biodiversité et le « zéro artificialisation nette ».

Le projet « Passerelle Industrie », porté par France Industrie, a été lancé en octobre 2020. Regroupant 10 branches industrielles (bois, carrière et matériaux, chimie, métallurgie, textile, plasturgie, santé et pharmacie, nautisme, énergies et agroalimentaire), il vise à identifier et

mettre en relation des entreprises qui ont besoin de se séparer ponctuellement ou définitivement de salariés avec des entreprises qui ont des besoins en compétences sur l'ensemble du territoire. France Industrie s'est fixée comme objectif d'atteindre 1 200 contacts ou passerelles en 2021 et la **Région** mobilisera une enveloppe de 1,1 M€ sur deux ans, qui sera soumise aux votes des élus lors de la prochaine Commission Permanente en décembre.

Pour l'heure, une trentaine d'entreprises industrielles des secteurs agroalimentaires, énergies, santé et chimie ayant des besoins de recrutement se sont déjà engagées dans le dispositif.

Dans le cadre du plan « Former plutôt que licencier », la **Région** s'est engagée à soutenir le financement de la formation des salariés non concernés par l'activité partielle mais dont l'entreprise connaît une baisse d'activité, via l'OPCO2i (opérateur de compétences inter-industriel). Depuis le mois de mai 2020, la Région a mobilisé 620 000 € au titre de ce dispositif. Pour poursuivre l'action engagée, elle va soumettre au vote des élus une nouvelle enveloppe d'1 M€ lors de la Commission Permanente de décembre.

Tous secteurs confondus, la Région a déjà accompagné (au 15 novembre 2020) 435 entreprises pour 1 520 salariés. S'agissant plus précisément des entreprises industrielles, notamment aéronautique, la Région a accompagné 29 entreprises pour 300 salariés (au 15 novembre 2020).

**A titre d'exemple**, la relance en Occitanie, ce sont d'ores et déjà (au 1<sup>er</sup> décembre 2020) 14 entreprises co-sélectionnées par l'Etat et la Région lauréates sur l'appel à projets « Soutien aux projets industriels dans les territoires », qui vise à aider tous types d'entreprises porteuses d'un investissement industriel mature et prêt à démarrer rapidement. Certaines de ces entreprises bénéficieront d'une intervention complémentaire régionale au travers de l'ARIS.

- NOUGALET à Trèbes (11) : création d'une nouvelle unité de production chocolaterie/confiserie, 6 emplois créés
- Société nouvelle d'affinage des métaux (SNAM) à Viviez (12) : recyclage de batteries, 67 emplois créés
- Ergosanté à Anduze (30) : équipements ergonomiques pour travailleurs handicapés, 22 emplois créés
- KMH à Alès (30) : rénovation et reconditionnement de matériel de transport, 30 emplois créés
- SDTECH MICRO à Alès (30) : unité de production et d'analyse dédiée à l'industrie pharmaceutique, 8 emplois créés
- CLER VERTS à Bélesta-en-Lauragais (31) : recyclage de déchets organiques, 9 emplois créés
- ELATEC à Tournecoupe (32) : conception et fabrication de machines agricoles, 4 emplois créés
- NATAÏS : Bézéril (32) : relocalisation d'une ligne de conditionnement de maïs, 16 emplois créés
- HEXIS à Frontignan (34) : fabrication de films adhésifs, 21 postes créés
- CAMERON/GENVIA (34) : création d'une ligne de production d'électrolyseurs H2 décarboné, 44 emplois créés
- Etablissements G. Pivaudran à Souillac (46) : traitement de surface secteur parfumerie, 30 emplois créés

- Société des céramiques techniques (SCT) à Bazet (65) : technologies céramique-métal, 40 emplois créés
- MERSEN BOOSTEC à Bazet (65) : fabrication de supports de miroirs en carbone
- Confiserie de Tech SA à Cabestany (66) : Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, 28 emplois créés

## **1.2 Une relance sur mesure pour les filières clés d'Occitanie**

### 1.2.1 Commerce, Tourisme et Artisanat : valoriser nos richesses pour accroître l'attractivité de l'Occitanie

Dans le cadre des 450 opérations « France Relance en Occitanie », **l'État** apporte 4,7 M€ sur des projets portés par les collectivités territoriales modernisant les équipements touristiques et renforçant l'attractivité de l'Occitanie. Il s'agit de projets dont les travaux commenceront au plus tard en 2021, pour un impact immédiat et durable sur l'emploi.

**L'État** déploie également un plan de numérisation des commerces, dans un chaînage entre mesures de soutien et relance : un site internet [clique-mon-commerce.gouv.fr](http://clique-mon-commerce.gouv.fr) recense l'ensemble des dispositifs de financement et outils mis à disposition pour développer l'activité de commerce en ligne des petits commerçants. Outre les chèques numériques de 500 € pour les établissements fermés lors du confinement, des diagnostics présentiels approfondis seront proposés par les CCI et les CMA aux commerçants début 2021 et les communes pourront bénéficier d'un forfait de 20 000 € pour développer des solutions locales de commerce en ligne.

**La Région Occitanie** soutient le développement et la transformation du secteur touristique, dans le cadre de son plan de relance du tourisme durable et responsable ainsi que de la démarche L'OCCAL – en partenariat avec la Banque des territoires et le Fonds Tourisme Occitanie :

- L'OCCAL : avances remboursables, subventions pour les investissements sanitaires et de relance, au bénéfice des entreprises des secteurs du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat, du sport, de la culture, de l'évènementiel et des loisirs. La **Région** participe à hauteur de 19,3 M€ et la **Banque des Territoires** à hauteur de 17,8 M€ sur un total de 80 M€.
- Aides à la digitalisation et « Dans Ma Zone » : conseil, accompagnement, investissement, plateforme Dans ma Zone,
- FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat Local) : nouvel outil régional pour accompagner la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat dans les centres-villes des moyennes et petites villes. Il permettra également de proposer une offre immobilière réellement adaptée aux moyens des commerçants et artisans, généralement dotés d'une faible capacité économique. Cet outil, créé début 2021, vise à assurer ainsi une saine régulation du marché de l'immobilier commercial et artisanal,
- Fonds Tourisme Occitanie : lancé en juillet 2019, ce fonds aide à la restructuration financière des entreprises touristiques et au développement d'une offre touristique plus durable, au bénéfice des entreprises touristiques.

**L'État et la Région** s'engagent ensemble dans le financement de projets structurants pour les territoires en matière d'activité touristique.



A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien dans le cadre de la Relance, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Bagnères-de-Luchon (31) : rénovation de l'établissement thermal
- Salies-du-Salat (31) : rénovation de l'établissement thermal
- Plan Lourdes (65) : rénovation des sites patrimoniaux et amélioration de l'accueil des touristes
- Pic du Midi (65) : aménagement de l'observatoire
- Portes du Mont d'Aubrac (12) : restructuration du pôle touristique
- Capitainerie de Carnon (34) : rénovation du bâtiment
- Plateau de Beille (11) : réhabilitation et extension du bâtiment d'accueil
- Labastide-Puylaurent (48) : transformation d'un gîte traditionnel en gîte cabane

### 1.2.2 Aéronautique et spatial : soutenir et transformer le principal poumon industriel de l'Occitanie

**Le plan de relance aéronautique de l'État** – qui s'élève à 15 Mds€ - bénéficie à l'Occitanie en raison du poids de la région dans ce domaine industriel. Outre les mesures de soutien à la commande publique, d'investissement pour l'avion de demain et d'aide à la restructuration des PME et ETI de la filière, le fonds de soutien aux investissements de modernisation – doté de 300 M€ jusqu'en 2022 – a déjà livré de premiers résultats : avec 19 entreprises lauréates d'un financement au 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'Occitanie représente 1/4 des montants attribués au niveau national. Ce fonds de soutien demeure ouvert avec une action conjointe de l'État et de la Région pour accompagner les entreprises souhaitant déposer un dossier et inciter celles qui seraient éligibles à y postuler.

La **Région Occitanie** a adopté en juillet 2020 un Plan de soutien régional à la filière aéronautique et spatiale de 109 M€ dont notamment 35 M€ pour l'emploi et les compétences, 43 M€ pour le soutien à la production, la diversification et l'innovation vers l'avion vert, et 12 M€ pour le renforcement financier des entreprises.

A travers ce Plan, la Région se mobilise notamment pour favoriser le maintien de l'emploi et des compétences (ou savoir-faire) dans les territoires, développer et transformer les compétences industrielles et accompagner les salariés dans le circuit de formation ou de reconversion professionnelle.

Dans le cadre du projet « Passerelle Industrie », le groupe EDF vient de lancer une initiative « challenge aéronautique » pour recruter sur les métiers de l'électrotechnique électromécanique, l'électricité, la mécanique ; la gestion de projet ou d'affaires ; la soudure et chaudronnerie. 60 offres d'emplois sont en ligne depuis le 12 novembre 2020.

Dans le cadre du plan « Former plutôt que licencier », la **Région** a déjà accompagné (au 15 novembre 2020) 29 entreprises industrielles, notamment de l'aéronautique, pour 300 salariés.

La Région met en place également un Pass Relance Aéronautique-Aérospatial (sous forme de subvention d'investissement) destiné à soutenir les projets de diversification, de consolidation et d'amélioration des performances des entreprises de la filière. En parallèle du futur technocampus Hygroène pour l'avion vert, la Région, en partenariat avec le pôle Aerospace Valley, lance un appel à manifestation d'intérêt pour un démonstrateur d'avion vert dans l'aviation légère. **En Occitanie, État et Région coopèrent de longue date dans le cadre du plan ADER** pour renforcer les synergies entre leurs actions respectives en faveur de l'aéronautique. Le plan ADER 4 a été amendé à l'été 2020 pour intégrer les nouveaux enjeux résultant de la crise actuelle.

La **Région** et **BpiFrance** se mobilisent aux côtés d'autres partenaires du capital investissement, dans la constitution du **fonds « Impulsion »**. Ce fonds multi-sectoriel, géré par IRDI SORIDEC Gestion, sera exclusivement dédié à la relance : il interviendra en consolidation du haut de bilan des PME et ETI régionales impactées par la crise sanitaire. Il vise à compléter l'action du Fonds national ACE Aéro. Le fonds « Impulsion » s'élève à hauteur de 50 M€ : la Région mobilise une enveloppe de 10 M€, en partenariat avec BpiFrance (10 M€) et les partenaires privés.

**A titre d'exemple**, la relance en Occitanie, ce sont d'ores et déjà (au 1<sup>er</sup> décembre 2020) 19 entreprises lauréates à l'appel à projets du fonds aéronautique national :

- Gardner Aerospace à Mazère (09)
- NOVATEM à Coursan (11)
- Dedienne Aerospace à Toulouse (31)
- ST Composite à Labège (31)
- Mecaprotec Industrie à Muret (31)
- Syntony à Toulouse (31)
- Atmosphère à Saint-Agne (31)
- GIT à Cugnaux (31)
- NEXIO à Toulouse (31)
- EXCENT à Colomiers (31)
- SERMA Ingénierie à Toulouse (31)
- SOGECLAIR Aerospace à Blagnac (31)
- ECA Aerospace à Toulouse (31)
- Le Piston Français à Blagnac (31)
- Liebherr Aerospace à Toulouse (31)
- Aviacomp à Toulouse (31)
- ADHETEC à Tarbes (65)
- Freyssinet Aero à Couffouleux (81)
- Aurock à Albi (81)

**Par ailleurs**, dans le cadre de la Relance la Région a soutenu au travers de ses différents dispositifs d'intervention près de 80 entreprises dont notamment :

- CRIBALLET (11)
- AVEY MECANIC (12)
- AFA (31)
- ALPHA RECYCLAGE COMPOSITE (31)
- ALTITUDE AEROSPACE (31)
- AURA AERO (31)
- CTI (31)
- ELEMCA (31)
- FUSIA (31)
- LATESYS (31)
- LIEBHERR (31)
- RUBIX (31)
- STAFFMANN (31)
- FIGEAC AERO (46)
- SERMATI (46)
- SEGNERE (65)
- CHEVAL (65)

#### 1.2.3 Automobile : soutenir un secteur aux enjeux forts en matière de relocalisation

Dans le cadre du **plan national de relance du secteur automobile** qui s'élève à 8 Mds €, un appel à projets pour le soutien des investissements de modernisation de la filière est opéré par BpiFrance.

8 entreprises d'Occitanie ont déjà été retenues dans le cadre de l'appel à projets de soutien aux investissements de modernisation.

#### 1.2.4 Agriculture, alimentation et agro-alimentaire : mieux produire pour mieux manger

Dans le cadre de **France Relance**, de nombreux appels à projets lancés fin 2020 et début 2021 auront un impact direct en Occitanie autour des 3 priorités du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire (plan protéines végétales, plan de modernisation des abattoirs, etc.) ;
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous (plan de structuration des filières agricoles et alimentaires, y compris en agriculture biologique via le Fonds Avenir Bio, prime à la conversion des agroéquipements, soutien aux cantines scolaires des petites communes, développement de l'agriculture urbaine et des jardins partagés, alimentation locale et solidaire, crédit d'impôt pour la certification des exploitations à haute valeur environnementale (HVE), etc.) ;

- Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique (aide aux investissements de protection contre les aléas climatiques, plan de reboisement des forêts, soutien à la filière bois, etc.).

Une enveloppe régionalisée **France Relance** de 10,169 M€ (montants indicatifs) sera dédiée à l'accélération des projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés ou en cours de labellisation par le MAA (financement des feuilles de route existantes ou amplification de leur portée). L'objectif est de faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale. L'identification des projets alimentaires territoriaux (PAT) prioritaires se fera conjointement entre **l'État et la Région**.

D'autres mesures du plan **France Relance** seront territorialisées via des enveloppes régionales pouvant par exemple être mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDR LR et PDR MP). Il s'agit notamment du programme « plantons des haies ! » (4,9 M€ pour l'Occitanie – montants indicatifs), du pacte biosécurité et bien-être animal en élevage et des projets collectifs de gestion de l'eau.

**La Région Occitanie** a d'ores et déjà lancé la plateforme « Tous Occitariens » qui soutient les producteurs et promeut la consommation locale et a engagé l'opération « Bien Manger pour Tous », qui permet aux familles des lycéens boursiers et aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'accéder à des produits frais, locaux et de qualité. Elle a également mis en place des aides pour développer les initiatives de distribution de produits locaux au domicile des particuliers et a renforcé son soutien auprès de plusieurs associations d'aide alimentaire, très sollicitées depuis le début de la crise sanitaire.

La Région souhaite désormais aller plus loin et propose des actions concrètes pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale. Cette ambition s'est traduite par l'adoption, en juillet 2020, d'un Plan Alimentation – Acte I du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal Occitanie. Ce plan Alimentation identifie trois axes majeurs, inspirés de la stratégie européenne « De la ferme à l'assiette » :

- Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable en Occitanie,
- Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement,
- Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation.

**La Région** a par ailleurs apporté un soutien à l'investissement des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région à travers le PASS rebond Occitanie et le PASS relance, qui ont connu un important succès avec plus de 1 500 dossiers déposés. Des dispositifs dédiés à certaines filières ont de plus été mis en place, avec la mise en œuvre d'un plan de relance pour la viticulture à hauteur de 14 M€, la signature d'un contrat de filière agroalimentaire et l'élaboration d'un contrat avec les filières d'élevage, de même que l'adoption d'un plan régional pour le développement de la production des protéines végétales.

**La Région** a également conçu avec plusieurs partenaires un fonds foncier agricole qui a vocation à faciliter l'installation d'agriculteurs portant des projets s'inscrivant dans les enjeux d'agriculture et d'alimentation durables.

#### 1.2.5 Littoral : développer l'économie bleue en Occitanie

La **Région Occitanie et l'État** coopèrent afin de faire de l'économie bleue un moteur de la transformation du territoire, en s'appuyant sur la stratégie du Plan Littoral 21.

Dans le cadre de **France Relance**, plusieurs appels à projets seront organisés par le Ministère de la Mer pour soutenir des opérations participant au renforcement des filières de la pêche, de l'aquaculture et du mareyage. Une enveloppe nationale de 25 M€ sera en outre déléguée au Conservatoire du littoral pour soutenir des opérations de protection du littoral.

La **Région Occitanie** met en place un plan de relance des filières nautiques et de plaisance durable à hauteur de 500 000 €. Elle accompagne les filières pêche et aquaculture. Parmi les projets déjà identifiés, la Région poursuit son soutien à la transformation de la pêche chalutière, à la valorisation de l'anguille et au développement de la zone halieutique du port de Sète-Frontignan (écloserie, nurseries d'huîtres méditerranéennes pour aller vers une plus grande autonomie régionale), dans le cadre d'un contrat de filière pour la conchyliculture, à destinations des professionnels.

De plus, la **Région** poursuit son engagement pour que les sujets portuaires, maritimes et littoraux s'intègrent dans des enjeux transversaux, concernant à la fois la transition énergétique, le développement économique et l'aménagement du territoire. Ainsi, le port de Port-La Nouvelle a vocation à devenir le port de la transition énergétique avec le déploiement des éoliennes en mer flottantes (création pour ce faire d'un nouveau bassin et construction d'un quai éolien, d'un coût total de 234 M€) et le développement de l'hydrogène, 2 nouveaux secteurs sources de croissance et d'emplois pour le territoire.

La **Région** poursuit ses travaux d'extension et va engager les études préalables (pour 500 000 €) au bouclage ferroviaire du port, outil indispensable du développement portuaire que va porter une SEMOP à partir de mai 2021.

**L'État** et **la Région** s'engagent pour accompagner les ports de plaisance et les communes littorales dans leur transition en allant vers un verdissement des aménagements afin de s'adapter à la fois au changement climatique et aux nouveaux modes de vie.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien au développement de l'économie bleue, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Port de Sète-Frontignan (34) : aménagement d'une plateforme multimodale rail-route
- Port Vendres (66) : réfection des plateformes des quais du port de commerce
- Port Camargue au Grau-du-Roi (30) : amélioration de l'accueil des plaisanciers
- Commune de Mauguio-Carnon (34) : Requalification de la station balnéaire de Carnon
- Ports régionaux : construction d'une barge de dragage de ports à propulsion hydrogène : hydroMer.

## 2. Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

### 2.1 Décarboner l'industrie et investir dans l'hydrogène

#### 2.1.1 Décarboner l'industrie

Dans le cadre de **France Relance**, 3 appels à projets portés par l'ADEME ont été mis en place pour soutenir la décarbonation des entreprises industrielles :

- Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie,
- Biomasse Énergie et Entreprises,
- Électrification et nouveaux usages matières.

La **Région** soutient également la décarbonation de l'industrie, en cofinancement des travaux d'efficacité énergétique des entreprises (valorisation chaleur fatale, optimisation process...), pour un engagement cumulé de 3 M€.

**A titre d'exemple**, 3 entreprises sont d'ores et déjà lauréates (au 1<sup>er</sup> décembre 2020) de l'appel à projets « Efficacité énergétiques des procédés et des utilités dans l'industrie » :

- Aubert & Duval à Pamiers (09) : implantation d'une nouvelle ligne de traitement thermique automatisée,
- UNICOR à Arzac (12) : amélioration de la performance énergétique et environnementale des productions frigorifiques et d'eau chaude sanitaire,
- Sanofi à Aramon (30) : valorisation de chaleur fatale disponible sur l'unité d'incinération du site pour des usages de chauffage.

#### 2.1.2 Investir dans l'hydrogène

L'Occitanie dispose d'un écosystème de R&D sur l'hydrogène reconnu, avec des laboratoires de renommée internationale très actifs.

**L'État** consacre sur les 2 années du plan de relance 2 Mds€ pour le développement de l'hydrogène, autour de plusieurs axes stratégiques :

- Structurer une offre française en soutenant les projets portés par les entreprises,
- Soutenir l'essor de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appels d'offres et complément de rémunération,
- Soutenir l'industrialisation dans les territoires et le développement de démonstrateurs dans une approche européenne (IPCEI).

Deux appels à projets ont été lancés en octobre 2020 dans le cadre de France Relance :

- Écosystèmes territoriaux industrie et mobilité H2,
- Briques technologique et démonstrateurs hydrogène.

La **Région Occitanie** a adopté le 27 juin 2019 le Plan régional pour le développement de l'hydrogène vert, doté de 150 M€ sur la période 2019/2030. Ce plan a pour ambition de développer une « filière du futur » sur l'hydrogène. L'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène leur permettant de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la Région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen. Ce plan régional permettra de générer 1 Md € d'investissement, pour les premiers déploiements industriels de l'hydrogène en Occitanie.

Ce plan comprend 4 axes d'intervention et 11 mesures, pour une vision intégrée de la filière, de la production, à la distribution et aux usages.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à l'hydrogène, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Béziers (34) : projet GENVIA (actionnariat CEA pour l'État et AREC pour la Région) pour les super-électrolyseurs hydrogène
- Projet Hybarge : barge de transport fluvial sur le Canal du Midi
- Port La Nouvelle (11) : Projet Qair (production et stockage d'hydrogène) dans le cadre de Littoral +
- Projet Horizon Montpellier Hydrogène (34)

## **2.2 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments**

### 2.2.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de **France Relance**, deux appels à projets nationaux – dont l'un spécifique aux bâtiments enseignement supérieur, recherche et innovation – sont ouverts pour la rénovation des bâtiments de l'État.

S'y ajoutent des enveloppes régionalisées pour la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités, s'élevant en Occitanie à hauteur de 121 M€ (montants indicatifs) pour le bâti non universitaire. Par ailleurs, dans le cadre de « France Relance en Occitanie » en 2020, 51 des 450 opérations financées ont porté sur la rénovation de bâtiments publics incluant un volet énergétique pour un total de 5,4 M€.

La **Région** accompagne des projets de rénovation ou de construction exemplaires déposés dans le cadre de l'appel à projets « Nowatt » et déploie également des aides aux territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics :

- Appel à projets NoWatt : aide aux bâtiments les plus exemplaires et innovants (énergie, matériaux, usages...) en construction ou rénovation retenus via appel à projets, au bénéfice des collectivités, entreprises, associations, bailleurs et promoteurs,
- Aides aux territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : soutien aux collectivités dans leurs travaux de rénovation énergétique des établissements recevant du public, selon des objectifs précis d'atteinte de performance énergétique.

Cela représente un engagement cumulé de 16 M€ de la Région, hors fonds européens sur REACT EU.

### 2.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments privés

**Au niveau national**, MaPrimRenov' permet à tous les ménages qui en font la demande de recevoir une subvention pour la rénovation énergétique de leur logement : le plan de relance prévoit une enveloppe de 2 Mds € sur 2 ans.

La **Région** lance le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) qui vise à proposer un accompagnement personnalisé à chaque citoyen souhaitant engager une démarche de rénovation énergétique de son logement :

- Ce service public est en partie délégué à l'Agence Régionale Énergie et Climat (AREC) et s'appuiera sur un maillage complet du territoire en Guichets Uniques de la Rénovation Énergétique, en cours de création,
- La Région mobilise 9 M€ cumulés pour le déploiement de ce service public, en cofinancement des travaux de rénovation énergétique des logements.

En synergie avec le SPIRE, **l'État** mettra en œuvre le programme « SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :

- le SARE vise à soutenir des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire, au travers des guichets uniques de la Rénovation énergétique,
- Les financements s'élèveront à 3,8 M€ par an pour l'État.

### **2.3 Lutter contre l'artificialisation des sols**

Dans le cadre de **France Relance**, un appel à projets vise à réduire l'artificialisation des sols par la réhabilitation des friches. Une enveloppe régionalisée est également dédiée à la densification et au renouvellement urbain (15,8 M€ - montants indicatifs).

La **Région Occitanie** mène une action de réhabilitation des friches avec un programme à hauteur de 5 M€, au bénéfice de collectivités locales et d'associations.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la lutte contre l'artificialisation des sols, en finançant notamment les projets suivants :

- Montech (82) : réhabilitation de l'ancienne papeterie
- Canet-en-Roussillon (66) : mise aux normes et agrandissement de la base nautique dans le cadre de la requalification du port
- Le Soler (66) : Requalification de bâtiments industriels pour accueillir les classes audiovisuelles de l'École Régionale Numérique, ainsi que 2 plateaux techniques de tournage
- Septfonds (81) : création d'un espace partagé OZON 2



## **2.4 Protéger la biodiversité**

Une enveloppe régionalisée de **France Relance** est dédiée à la biodiversité sur les territoires, s'élevant à hauteur de 12,2 M€ pour l'Occitanie (montants indicatifs). Les deux agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne financeront également des projets protégeant la biodiversité.

Dans le cadre de la relance, la **Région** va amplifier et accélérer ses investissements pour la protection et la mise en valeur de la Biodiversité, en application de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité, votée en mars 2020. Elle va en particulier amplifier son Plan Arbre et Carbone Vivant, engager des investissements structurants dans ses Réserves Naturelles Régionales (RNR) et dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR), et financer les restaurations écologiques des infrastructures vertes :

- Restauration des trames vertes et bleues : Opérations de restauration physique des milieux, au bénéfice des collectivités locales et des associations (4 M€),
- Plan arbre et carbone vivant : Appui à la plantation d'arbres en formations linéaires (haies), au bénéfice des Associations départementales de planteurs (2,4 M€),
- Soutien aux investissements structurants des RNR et PNR (plus de 1,2 M€),

Cela représente pour la Région un engagement cumulé de plus de 7,6 M€.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la la protection et la mise en valeur de la Biodiversité, en finançant notamment les projets suivants :

- Le Fresquel (11) : mise en place d'une passe à poissons
- Maison du PNR de l'Aubrac (12/48)
- Maison du PNR des Pyrénées Ariégeoises (09)
- Maison du PNR des Causses du Quercy (46)
- Maison de la RNR Confluence (09/31)
- Maison de la RNR Gorges du Gardon (30)
- Sentier karstique de la RNR du Massif duPibeste - Aoulhet (65)

## II. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET ASSURER UNE ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

### **1. Renforcer la cohésion sociale par l'emploi et la formation, l'accès aux services médico-sociaux et le renforcement du tissu associatif**

#### **1.1 Améliorer durablement l'insertion par l'emploi et la formation**

L'objectif est d'offrir un plus grand nombre de parcours de formation aux personnes peu ou pas qualifiées et les plus éloignées de l'emploi et de soutenir des démarches innovantes en matière d'ingénierie de formation et d'accompagnement des publics.

**État et Région** ont signé le 27 mars 2019 un Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022. Le Pacte Occitanie porte sur un budget **État** de 568,7 M€ pour 2019-2022. Cette enveloppe est déclinée en conventions financières annuelles (128 M€ au titre de l'exercice 2020).

Dans le cadre de **France Relance**, 60,7 M€ supplémentaires sont fléchés vers l'Occitanie sur les parcours qualifiants pour les jeunes (montants indicatifs). S'y ajoutent la revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes (respectivement 9,4 M€ et 11,8 M€, montants indicatifs).

**La Région** a maintenu en 2020 son fort engagement pour la formation professionnelle et l'emploi en y consacrant 341 M€. Ainsi, 56 000 places de formation pour les demandeurs d'emploi sont financées par la Région en 2020 (+ 20 000 financées par l'État dans le cadre du PRIC) avec l'ambition de favoriser la justice sociale (en s'adressant prioritairement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation), de répondre aux besoins en compétences de l'économie régionale et de soutenir les dynamiques territoriales.

Concernant les formations supérieures et la recherche publique ainsi que la vie étudiante, une enveloppe **État** de 28 M€ (montants indicatifs) est fléchée vers l'Occitanie au titre de France Relance. Un appel à projets vise en outre l'insertion par l'activité économique.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien aux investissements en faveur des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et des logements étudiants, en finançant notamment les projets suivants :

- Perpignan (66) : nouvelle école spécialisée sur les énergies renouvelables (SupENR)
- Foix (09) : restructuration et réhabilitation du bâtiment du campus universitaire Naudi de l'UT2 Jean Jaurès
- Nîmes (30) : création de locaux STAPS et de locaux pour la vie étudiante sur le site Vauban

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toulouse (31) : création de logements étudiants sur le site Duportal</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perpignan (66) : continuité d'aménagement de locaux de vie étudiante et restauration de l'aile gauche du Campus Mailly</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Castres (81) : restructuration des paillasses, équipements de laboratoire, reprise voile et couverture du bâtiment de l'IUT de Castres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rodez (12) : bâtiment d'enseignement de l'INU Rodez</li> </ul>

## **1.2 Agir pour l'éducation et la jeunesse**

La période de crise sanitaire et de confinement qui s'en est suivi est venue confirmer le besoin de poursuivre et d'accélérer les transformations numériques de l'École et de déployer des dispositifs permettant de favoriser notamment l'hybridation des enseignements. En France, comme au niveau international, le passage rapide, massif et souvent subi à des modalités de travail à distance, puis selon des modalités hybrides (présentiel et distanciel), a mis en relief des processus ou des réalités très variables selon les lieux et les personnes. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'enseignement à distance a parfois révélé, voire amplifié, le caractère parfois inégal de l'accès au numérique et le besoin d'accompagnement des professeurs, des élèves et des parents aux usages du numérique pédagogique.

Dans ce contexte, **l'État et la Région** renouvellent leur engagement commun à poursuivre leurs efforts en faveur du développement du numérique éducatif. Au regard de l'expérience acquise depuis la loi Peillon de 2013 et des enseignements tirés de la période de crise sanitaire de 2020, les autorités académiques et régionales souhaitent prolonger de façon durable les conditions d'un développement plus harmonieux et concerté du numérique éducatif, tenant compte des réalités vécues par les acteurs de terrain, s'appuyant sur l'évolution des besoins de toute la communauté éducative dans un souci d'optimisation des moyens.

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe régionalisée de 61 M€ (montants indicatifs) est ainsi déléguée par l'État pour développer les ressources pédagogiques numériques des lycées et en faciliter l'accès par des moyens de visioconférence.

La **Région**, déjà fortement engagée pour la réduction de la fracture numérique, souhaite valoriser et conforter les efforts qu'elle a mis en œuvre depuis de nombreuses années, en matière d'aides aux familles, d'équipements individuels d'ordinateurs pour tous ses élèves de seconde, de structuration de l'architecture numérique des lycées. Elle s'engagera donc à parité avec l'État sur les investissements permettant d'accompagner le déploiement de la transition numérique des pratiques pédagogiques.

Les crédits mobilisés à l'échelle régionale par **l'État et la Région**, pour un montant total de 3,2 M€ pourront se concentrer autour de 2 priorités :

- le renforcement de l'équipement numérique des lycées notamment pour soutenir l'hybridation des enseignements,
- l'augmentation des capacités de connexion des lycées.

En outre, le plein déploiement par **l'État** du Plan Jeunes en Occitanie approfondit l'engagement en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion dans l'emploi.

Par ailleurs, **État et Région** contribueront au déploiement d'internats d'excellence en Occitanie dans les 2 prochaines années. L'objectif est d'implanter dans chaque département un Internat d'Excellence, levier puissant en faveur de l'égalité des chances grâce à une offre pédagogique et éducative renouvelée et un accompagnement personnalisé et à la carte en faveur des élèves les plus défavorisés.

### **1.3 Améliorer l'accès à la santé et au médico-social**

**L'État et la Région** s'accordent pour soutenir des opérations immobilières de modernisation d'instituts de formations paramédicales et sociales, sous réserve de la validation des opérations par le Ministère des solidarités et de la santé.

Pour apporter conjointement des réponses concrètes aux besoins des professionnels dans le secteur paramédical, **l'État et Région** mobilisent les plans France Relance et le plan Régional Santé-Bien-être afin de créer des places supplémentaires d'entrées :

- en Instituts de Formations en Soins Infirmiers (**IFSI**) : objectif de 335 places supplémentaires à partir de la rentrée de 2021 par rapport à 2019, permettant d'accentuer l'objectif du plan Régional Santé Bien être, avec 6,05 M€ de crédits État mobilisés (montants indicatifs),
- en Instituts de Formations d'Aide-Soignantes (**IFAS**) : objectif de places supplémentaires significatives à partir de 2021 par rapport à 2019, avec 5,6 M€ de crédits État mobilisés (montants indicatifs).

Pour mettre en œuvre les conclusions du Ségur de la Santé, **l'État** débloquera une enveloppe de 189M€ (montants indicatifs) pour les investissements publics dans la santé en Occitanie. Un travail de coordination sera mené avec la Région pour les programmations respectives en matière de modernisation des équipements.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien à la santé et au sanitaire et social, en finançant notamment les projets suivants :

- Narbonne (11) : travaux de réhabilitation de l'IFSI
- Auch (32) : réhabilitation et agrandissement des bâtiments de la Caserne d'Espagne pour l'aménagement de l'Institut de soins infirmiers

## **2. Favoriser un développement équilibré des territoires d'Occitanie tout en préservant et mettant en valeur leurs singularités**

### **2.1 Soutenir les actions de développement local et d'aménagement du territoire**

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 90 M€ a été déléguée au Préfet de région. La programmation de l'intégralité de l'enveloppe a été annoncée le 26 octobre 2020 : 450 opérations seront financées dans l'ensemble de la région, avec un engagement des fonds avant la fin de l'année 2020 et un début des travaux au plus tard en 2021.

Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 5,3 M€ (montants indicatifs) de crédits État (FNADT) a été déléguée au Préfet de Région pour cofinancer les projets dans les territoires, au titre de la cohésion des territoires.

Pour accompagner ces projets, la **Région** pour sa part débloquera une enveloppe maximum de 30 M€, au titre des contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021, notamment pour accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et centres-villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux et piétons.

### **2.2 Accompagner et désenclaver les territoires par les mobilités**

#### 2.2.1 Projets routiers structurants

**L'État** alloue 9,48 M€ supplémentaires (montants indicatifs) pour des projets routiers prioritaires et structurants pour les territoires, qui seront déclinés dans le cadre du CPER.

**La Région** agit également en faveur de la relance des projets routiers structurants du territoire, avec notamment la poursuite des aménagements de la RN88 au Sud de Rodez ainsi que la mobilisation urgente de crédits pour faire face aux problématiques rencontrées sur les opérations de la RN124 dans le Gers. Sur 2 ans, près de 20 M€ sont ainsi alloués à cet effort.

#### 2.2.2 Ferroviaire

**Le groupe SNCF** est doté dans le cadre du plan national de relance d'enveloppes financières supplémentaires afin de moderniser ses équipements (montants indicatifs) :

- 15 M€ pour les lignes de desserte fine des territoires (s'ajoutant à une enveloppe de 49 M€ de crédits États fléchés sur les petites lignes dont 45,8 M€ au titre de la relance, complétée d'une intervention spécifique sur les lignes ferroviaires interrégionales des Causses et des Cévennes),
- 11,8 M€ seront dédiés à l'amélioration de l'accessibilité des gares,
- 5,6 M€ seront fléchés vers la sécurisation des passages à niveaux,
- 46 k€ financeront des actions contre le bruit ferroviaire.

En outre, **l'État** délègue au niveau régional plusieurs enveloppes régionalisées pour financer (montants indicatifs) :

- les mobilités actives, à hauteur de 17,6 M€,
- les transports collectifs, à hauteur de 10,7 M€,
- le fret ferroviaire, à hauteur de 5,4 M€,
- les études pour le RER métropolitain, à hauteur de 6 M€.

Concernant les lignes de desserte fine du territoire, **État et Région** s'engagent au travers de la signature d'un « **Protocole Petites lignes** » pour maintenir ouvertes ou rouvrir les lignes de desserte fine du territoire.

**L'État** flèche à ce titre une enveloppe de 49 M€ dont 45,8 M€ (montants indicatifs) au titre de la relance sur ces lignes. Un accord de financement distinct sera signé sur les lignes interrégionales des Causses et des Cévennes.

**La Région** poursuivra ses efforts engagés depuis de nombreuses années et mobilisera dès la fin de l'année 2020 une nouvelle enveloppe de près de 52,2 M€ d'études et de travaux en faveur des lignes régionales.

La **Région** mobilise également dès aujourd'hui les crédits nécessaires aux projets de réhabilitation décidés dans le cadre des États Généraux du Rail et de l'intermodalité et déploiera à très court terme 13 M€ de crédits en faveur des lignes Montréjeau-Luchon, Alès-Bessèges et Carcassonne-Quillan.

Au-delà des petites lignes, la **Région** accompagne le développement des aménagements ferroviaires également via des dispositifs portés hors CPER et mobilisera :

- 27 M€ nécessaires à la réalisation des objectifs inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée régional,
- 6 M€ sur le développement des Services Express métropolitains,
- 7 M€ pour le développement d'aménagements en faveur du report modal vers le fret ferroviaire, dont 2 M€ seront consacrés à la modernisation des plateformes portuaires régionales,
- le dispositif spécifique mis en place à l'été 2020 pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau,

Au global, la **Région** portera une dynamique de soutien à court terme sur les aménagements en faveur du réseau ferroviaire de l'ordre de 247 M€.

Enfin, **État et Région** poursuivront leur travail conjoint concernant les projets régionaux de LGV.

### 2.2.3 Fluvial

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe supplémentaire de 28,6 M€ (montants indicatifs) a été déléguée à VNF pour l'Occitanie, auxquels s'ajoutent les crédits VNF du bassin Rhône Saône.

La **Région** soutiendra ces actions à hauteur de 7,5 M€ pour conduire deux opérations sur le canal du Rhône à Sète : le pont de Carnon et le pont des Tourradons pour un montant de 3 M€ de travaux (1,7 M€ VNF / 1,3 M€ Région).

**A titre d'exemple, l'État et/ou la Région poursuivent leur soutien au transport fluvial, en finançant notamment les projets suivants :**

- la restauration des berges du Canal du Midi à Mongiscard,
- le programme de reconstitution des Berges et de la Voûte arborée - lutte contre le Chancre Coloré,
- l'installation de la Fibre le long du Canal du Midi,
- le changement de l'écluse de Nourriguier sur le Canal du Rhône à Sète.

#### 2.2.4 Voies cyclables

Dans le cadre d'un appel à projets national France Relance visant à résorber la discontinuité des pistes cyclables, 17 projets ont déjà été retenus pour l'Occitanie.

En outre, parmi les 450 opérations « France Relance en Occitanie », les véloroutes et voies vertes bénéficient de 4,04 M€ de l'État pour des projets dont les travaux seront engagés au plus tard en 2021.

Dans le cadre du Green New Deal, **la Région** consacrera 20 M€ à la mise en œuvre de son Plan régional Vélo, Intermodalités et nouvelles mobilités et de sa première déclinaison sous la forme d'un Dispositif régional en faveur des mobilités cyclables.

L'ambition d'un tel plan est de placer la Région dans une démarche résolument volontariste en faveur du vélo, et d'assumer pleinement sa nouvelle responsabilité d'autorité organisatrice des mobilités actives régionales. Le Plan régional Vélo, Intermodalité et nouvelles mobilité se déclinera notamment en deux dispositifs d'interventions en faveur des itinéraires cyclables du quotidien ainsi qu'en faveur des itinéraires cyclotouristiques, dotés d'une première enveloppe de crédits de 13 M€ dès 2021.

Les soutiens à l'équipement des particuliers seront poursuivis et développés, via l'aide à l'achat de vélos pliants pour les abonnés annuels du réseau ferroviaire LiO, ou encore l'aide à l'achat de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap, en vue de faire du vélo un outil de mobilité inclusif (bénéficiant d'une enveloppe immédiate de 500 K€).

En complément du Plan Vélo, la **Région** soutient le développement du maillage du réseau cyclable littoral infra- et inter-stations afin de favoriser l'usage du vélo au quotidien dans les stations touristiques, que ce soit à la fois pour un usage loisir-tourisme qu'un usage pendulaire. Cette approche stratégique doit permettre à la fois une liaison entre l'Eurovélo 8 et les stations littorales, et entre les stations elles-mêmes afin de dépasser la politique du « tout-voiture » et de favoriser l'articulation avec les modes de transports collectifs.

#### 2.2.5 Multimodalité

**L'État** engagera d'ici la fin de l'année 2,3 M€ pour les plateformes multimodales dans le cadre des 450 opérations « France Relance en Occitanie ».

La **Région** consacrera en outre une enveloppe totale de 37 M€ en faveur de la réalisation des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) routiers et ferroviaires.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la multimodalité, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Gignac (34) : aménagement du pôle d'échange multimodal
- Sète-Frontignan (34) : aménagement de la plateforme intermodale rail-route du port
- Bagnols-sur-Cèze/Pont-Saint-Esprit (30) : aménagement du pôle d'échanges

#### 2.2.6 Sécurité des infrastructures

**L'État** déléguera au niveau régional une enveloppe de 3,9 M€ (montants indicatifs) dédiée au renforcement des ponts.

### **2.3 Accélérer la couverture numérique de l'Occitanie et développer les usages du numérique**

**France Relance** déploie un appel à projets pour la numérisation de l'État et des collectivités territoriales.

Dans le cadre du Plan Très Haut Débit au titre de la relance, **État et Région** accélèrent le déploiement du réseau Très Haut Débit de l'Aude et du Gers, en complément des financements déjà mobilisés dans les autres départements.

Une enveloppe régionalisée de 12 M€ (montants indicatifs) est par ailleurs allouée par **l'État** à l'inclusion numérique.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien à l'accélération de la couverture numérique et au développement des usages du numérique, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Sète (34) : création d'un tiers lieu numérique La Palanquée
- Montpellier (34) : création de la halle créative French Tech
- Céret (66) : installation de réseaux de fibre optique

### **2.4 Améliorer l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement**

Dans le cadre de **France Relance**, deux enveloppes sont déléguées aux agences de l'eau opérant dans la région Occitanie – Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse – pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement domestique. Cet accompagnement



permettra de soutenir des projets structurants pour sécuriser l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité des populations. Dans le domaine de l'assainissement, le soutien financier des collectivités permettra de réduire les rejets domestiques, mieux traiter les boues d'épuration et améliorer la gestion des eaux pluviales dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologiques des cours d'eau. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a d'ores et déjà identifié 12 opérations pouvant démarrer dès 2021 et qui bénéficieront de 19M€ (montants indicatifs).

S'y ajoutent, au sein des 450 opérations « France Relance en Occitanie », 4,5 M€ sont consacrés à des projets sur cette thématique.

La **Région** n'intervient pas sur le petit cycle de l'eau, mais engage des opérations importantes de sécurisation du grand cycle de l'eau et d'adaptation du territoire au changement climatique. Elle ambitionne ainsi de faire de son réseau hydraulique régional et de ses futures extensions, un outil de résilience face aux effets du changement climatique sur la ressource en eau, par la solidarité entre les territoires.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien en accompagnant notamment les projets suivants :

- Saint-Généziès-d'Olt (12) : création d'un réseau d'alimentation en eau potable rive droite
- Argelies-Mirepeisset (11) : station d'épuration intercommunale et réseaux de transfert
- Nîmes (30) : sécurisation de l'AEP des quartiers nord-ouest et création de la station de pompage avenue du Maréchal Juin
- Paulhan-Usclas-Aspiran (34) : station d'épuration intercommunale et réseaux de transfert
- Syndicat mixte des Eaux du Bas-Quercy (82) : plan de renouvellement des conduites d'eau

## **2.5 Le patrimoine et la culture : entretenir les richesses d'Occitanie et accompagner un nouveau modèle de diffusion de la création sous toutes ses formes**

Dans un contexte de crise sanitaire, sociale, climatique, il semble impératif de réinterroger les pratiques et usages culturels, dans un souci d'égal accès, de soutenabilité, d'émancipation, d'économie et de prise en compte de l'environnement.

Les enjeux conjoints de cet accord régional de relance pour l'Occitanie se concentrent selon trois axes opérationnels dès 2021 :

- Un nouveau modèle de développement des pratiques et des usages dans le champ de la création :
  - Le soutien à des projets de construction ou réhabilitation sur tous les territoires en particulier en milieu rural et accueillant des projets exigeants ou innovants, dont ceux reconnus par un label d'Etat ;

- Le soutien aux lieux alternatifs afin de renforcer le maillage équilibré du territoire par la culture ;
- Le soutien aux projets d'investissement accompagnant la transition énergétique et environnementale, garant d'un nouvel équilibre territorial au plus près des citoyens, avec la poursuite du plan musées, outil majeur du développement local à vocation régionale et nationale
- Un nouveau souffle pour préserver et valoriser le patrimoine (matériel et immatériel) : soutien à la connaissance et à la valorisation du patrimoine antique d'Occitanie en lien avec le bassin méditerranéen,
- La mise en œuvre du plan en faveur de la restauration Monuments Historiques qui concerne :
  - Les anciennes cathédrales d'Occitanie,
  - Les monuments Patrimoine mondial Unesco,
  - Des ensembles prestigieux et emblématiques,
  - Des opérations majeures concernant le patrimoine urbain,
  - Des opérations majeures ou de soutien au patrimoine en péril en milieu rural.

Pour cela, **France Relance** apporte plus de 21 M€ supplémentaires pour le soutien à la culture et au patrimoine en Occitanie, portant l'ensemble des crédits du CPER 2021-2027 à 47 M€ (montants indicatifs).

Pour la rénovation du patrimoine (montants indicatifs) :

- concernant la rénovation de monuments gérés par le Centre des monuments nationaux, l'Occitanie est la première région en nombre de projets financés (4 sur 14) et en termes de montants obtenus avec 12,9 M€ soit plus d'un quart de l'enveloppe nationale (40 M€) ;
- dans le cadre du Plan cathédrales, 4 cathédrales d'Occitanie seront rénovées pour un montant de 2,4 M€ ;
- 3 monuments historiques n'appartenant pas à l'État seront rénovés pour un montant total de 2,8 M€ ;
- 2 équipements patrimoniaux bénéficieront de 2,26 M€ de financements d'investissement.

En outre, 9 bâtiments culturels bénéficieront du fonds de transition écologique pour un total de 939 k€ (montants indicatifs).

S'y ajoutent, dans le cadre des 450 opérations « **France Relance en Occitanie** », 4,2 M€ de crédits État dédiés à la rénovation du patrimoine bâti historique et culturel et 2,17 M€ programmés pour des équipements culturels.

La **Région** accompagne au titre de ses dispositifs d'intervention en faveur du développement culturel, patrimonial et touristique, en particulier dans le cadre des Grands Sites Occitanie, en cofinçant notamment 3 types d'opérations :

- La restauration du patrimoine et des monuments historiques,

- La rénovation ou l'équipement technique de lieux culturels,
- Les investissements dans les équipements patrimoniaux comme les musées.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien au patrimoine et à la culture, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Réhabilitation de la station de Prat Peyrot – Mont Aigoual (48)
- Sylvanès (12) : restauration/requalification de l'Abbaye de Sylvanès et parcours de visite
- Le-Pont-de-Montvert (48) : Maison du Mont Lozère au Pont de Montvert (Parc National des Cévennes) et projet Tourisme astronomique
- Rocamadour (46) : Restauration des sanctuaires et parcours d'interprétation
- Sainte-Marie-de Boulaur (32) : aménagement de l'espace d'accueil du site de l'abbaye Sainte-Marie-de-Boulaur
- Toulouse (31) : restauration générale de la chapelle de la Grave
- Montpellier (34) : mise hors d'eau des toitures et travaux de stabilisation de la tour Saint-Benoît de la cathédrale Saint-Pierre
- Mende (48) : entretien et réparation des couvertures des bas-côtés et des menuiseries du clocher de la cathédrale Saint-Privat
- Albi (81) : restauration des trésors et mise aux normes électriques de la cathédrale Sainte-Cécile
- Lodève (34) : restauration générale du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran
- Nîmes (30) : suite de la restauration de la couronne extérieure des arènes
- Cahors (46) : rénovation des archives départementales
- Lourdes (65) : réalisation des réserves-chantier des collections pour un redéploiement du Musée pyrénéen
- Carcassonne (11) : restauration de la dernière partie du chemin de ronde de la cité pour bouclage du circuit de visite
- Aigues-Mortes (30) : restauration du logis du gouverneur et aménagement d'un parcours d'introduction et des espaces d'accueil
- Ginals (82) : aménagement d'un musée et restauration générale de l'Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
- Saint-Jean-Lespinasse (46) : restauration de la charpente, des couvertures et des souches de cheminées du château de Montal

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foix (09) : acquisition d'équipement scénique sons et lumières pour la Scène nationale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Narbonne (11) : Remplacement des gradateurs du Théâtre-Cinéma du Grand Narbonne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Villeneuve-lès-Avignon (30) : travaux d'aménagement technique pour La Chartreuse</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toulouse (31) : aménagement de studios du Centre dramatique national</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montpellier (34) : Acquisition d'équipement technique pour le Théâtre de la Vignette</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clermont l'Hérault (34) : Réhabilitation du théâtre Le Sillon – scène conventionnée :</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sète (34) : Acquisition de matériel technique pour la Scène nationale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarbes (65) : Rénovation des loges et acquisition de matériel pour la Scène nationale Le Parvis</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Albi (81) : Aménagement du nouveau lieu du LAIT</li> </ul>

## **2.6 Ambition 2024 : soutenir les équipements dédiés à la haute performance**

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale. La démarche « Occitanie Ambition 2024 » conjuguée au projet « Ambition Bleue » de l'Agence Nationale du sport implique l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du CNEA sur le site de Font-Romeu fait l'objet d'une attention particulière. Ce dernier consiste à construire un nouveau complexe sportif qui répond aux besoins sportifs, médicaux et de recherche. Ce projet viendra renforcer l'attractivité du site exceptionnel de Font-Romeu qui avec la réalisation de ce projet deviendrait l'un des 4 sites mondiaux de référence dans l'accompagnement à l'entraînement en altitude [Colorado Springs(USA) – Pretoria (Afrique du Sud) – Sierra Nevada (ESP) – Chine] avec un bassin nordique (50m\*10 couloirs) à une altitude de 1 800 m.

**L'État** mobilise d'ores et déjà – dans le cadre des 450 projets France Relance en Occitanie – 3 M€ pour le centre de préparation à la Haute Performance de Font-Romeu.

Le Préfet de région et la Présidente de la Région sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord.

Fait à Tarbes, en quatre exemplaires, le 09 janvier 2021

**Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,**

**Étienne GUYOT**



**La Présidente de la Région Occitanie,**

**Carole DELGA**



**Le Premier ministre,**



**Jean CASTEX**

**La Ministre de la cohésion des territoires  
et des relations avec les collectivités territoriales,**

**Jacqueline GOURAULT**



